



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

Délibération du Conseil communautaire du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-et-un mars à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate, dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil communautaire, sous la présidence de Laurent CIVEL, Président,

Date de la convocation : jeudi 14 mars 2024

Présents :

Laurent CIVEL (RION-DES-LANDES), Jean-François BROQUERES (TARTAS), Dominique UROLATEGUI (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Patricia LOUBERE (MEILHAN), Patrick POSTIS (LESGOR), Christian DUCOS (SOUPROSSE), Christophe MARTINEZ (LALUQUE), Jean Didier BATBY (BEYLONGUE), Thierry BIBES (LE LEUY), Sabine DEHEZ (CARCEN-PONSON), Sylvie DUBOURG DAUGREILH (LAMOTHE), Alain DUPAU (RION-DES-LANDES), Jacques DURAND (VILLENAVE), Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Laurent NOLIBOIS (AUDON), Michèle PROSPER (CARCARES-SAINTE-CROIX), Nicolas SAUGNAC (GOUTS), Muriel BERGES (LALUQUE), Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Dominique DEGOS (TARTAS), Sylvie DUFAU (SOUPROSSE), Virginie LABORDE (BEGAAR), Claude LACOSTE (MEILHAN), Pascal LAFOURCADE (TARTAS), Chantal MONDENX (RION-DES-LANDES), Corinne ZELLER (TARTAS)

Absents :

Philippe GOSSELIN (TARTAS), Philippe JAMET (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Vincent MARTEEL (RION-DES-LANDES), Sandrine MESPLEDE (RION-DES-LANDES)

Pouvoirs :

Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR) a donné pouvoir à Patricia LOUBERE, Francine COUDROY (PONTONX-SUR-L'ADOUR) a donné pouvoir à Dominique UROLATEGUI, Evelyne COURROS (TARTAS) a donné pouvoir à Jean-François BROQUERES, Annick SOUBIROU (PONTONX-SUR-L'ADOUR) a donné pouvoir à Jean-Marie DARBAYAN

Représentés :

Nombre de membres afférents	34
Nombre de membres en exercice	34
<u>Présents</u>	26
<u>Pouvoirs</u>	4
<u>Votants</u>	29

N° DEL20240321-012

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE

Le Vice-président présente au Conseil l'exécution du budget annexe 2023 photovoltaïque.



Le Compte Administratif se solde comme suit :

		Budget annexe photovoltaïque
FONCTIONNEMENT	Résultat reporté n-1	11 259,38 €
	Dépenses 2023	3 196,98 €
	Recettes 2023	3 570,89 €
	Résultat 2023	373,91 €
	Résultat de clôture au 31/12/2023	11 633,29 €
INVESTISSEMENT	Résultat reporté n-1	15 559,94 €
	Dépenses 2023	8 251,77 €
	Recettes 2023	374,01 €
	Résultat 2023 (hors RAR)	-7 877,76 €
	Résultat de clôture au 31/12/2023	7 682,18 €
	Restes à réaliser en dépenses	93 517,45 €
	Restes à réaliser en recettes	80 000,00 €
	Solde des RAR	-13 517,45 €
Résultat de clôture global au 31/12/2023		19 315,47 €

Le Président se retire au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **ADOpte**,

ARTICLE 1 -

L'approbation du compte administratif 2023 du budget annexe photovoltaïque que ci-avant présenté

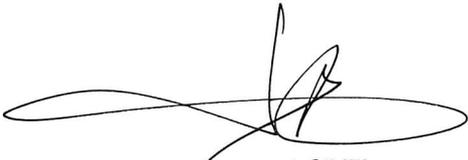
Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Laurent CIVEL n'a pas pris part au vote)

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26/03/2024

ID : 040-244000766-20240321-240321H1638H1-DE



Laurent CIVEL

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »